

CHAPITRE 8 :

Les débats non décisionnels, un outil majeur de mise en œuvre de l'interconvictionnalité

DÉBATTRE SANS SE BATTRE, CRÉATION DE LA SOCC

Confronter des convictions implique d'abord d'accepter de débattre, ce qui est loin d'aller de soi pour de multiples raisons. Le prologue de cet essai conteste avec vigueur cette réticence. Il ne la dissipe pas. Certains, animés par leur rejet de l'autre (quels qu'en soient les motifs : peur, mépris, haine, etc.), s'y refusent délibérément. D'autres, plus curieusement, trouvent inutile d'y consacrer du temps, convaincus qu'ils sont qu'un débat ne saurait réellement ébranler des convictions solidement ancrées. D'autres encore... Arrêtons-là cet embryon d'analyse : il suggère simplement qu'il ne serait pas inutile de prendre comme premier sujet proposé de débat... de débattre de l'intérêt de débattre !

Le G3i, auteur collectif du présent essai, en mettant l'accent sur le sens du préfixe « inter » dans les trois mots de son titre, a, lui délibérément choisi de militer en faveur d'échanges

actifs de tous ordres (entre nations, entre cultures, entre convictions) et, à son échelle, de le faire d'abord et sans doute de façon essentielle par la parole ou par l'écrit suscitant la parole. C'est ce qui l'a conduit, entre autres, à organiser deux colloques successifs dans le cadre du Conseil de l'Europe¹, à intervenir auprès de la Conférence des OING du Conseil de l'Europe², à rédiger un projet de Charte européenne de l'interconvictionnalité³, et, plus récemment, à susciter la création d'une association selon la loi de 1901, intitulée *Société, cultures et convictions* (SOCC)⁴, dont l'objet est, très précisément de contribuer à ce que se multiplie, en France mais aussi en Europe, d'authentiques débats permettant aux citoyens de confronter avec franchise mais dans un respect mutuel leurs convictions. Bref « de débattre sans se battre », le mot d'ordre retenu par la SOCC dès sa première assemblée générale comme principe fondateur de son action et dès lors comme titre du Manifeste qu'elle a établi.

¹ Voir les références p. 38.

² *Idem.*

³ Voir ce texte p. 40

⁴ L'association *Société, cultures et convictions* (SOCC) a été créée officiellement le 9 juillet 2019.

POURQUOI CULTURES ET CONVICTIONS ?

Nos sociétés sont beaucoup plus multiculturelles qu'interculturelles. Et cela même lorsqu'elles aspirent au développement des échanges entre les cultures des collectivités humaines qu'elles rassemblent au sein des structures politiques actuellement dominantes que sont les États. Cette diversité culturelle est à la fois richesse et source de conflits, et sans doute des conflits les plus aigus que nous ayons collectivement à gérer pour parvenir à vivre pacifiquement ensemble. C'est la raison pour laquelle nous avons mis le terme « cultures » au cœur de nos préoccupations. Cela étant, deux commentaires complémentaires s'imposent :

- Réduire directement les tensions entre les cultures est une tâche d'une difficulté extrême. Enracinées dans l'histoire de l'humanité et des peuples qui en constituent la trame, les cultures sont des entités d'une grande inertie – au sens technique de ce terme. Elles évoluent certes au fil du temps, mais lentement. Elles interagissent mais sans hâte excessive. Et on n'a, en fait, guère prise volontariste sur elles. Les convictions, qui résultent en bonne part des imprégnations culturelles de leurs tenants, sont, elles, à l'échelle des individus et donc beaucoup plus aisément « accessibles » au dialogue et à la confrontation. Et c'est donc bien à cette échelle qu'on peut utilement « débattre » même lorsqu'on traite de questions d'ordre essentiellement culturel.
- Les questions qui font controverse, même si elles s'inscrivent en fin de

compte sur un arrière-plan culturel, peuvent être de nature très diverse. Et ce sont bien les convictions de toutes sortes qui peuvent faire l'objet de débats, quelles que soient leur nature et leur intensité.

La SOCC a rédigé quatre « fiches pratiques », ici reproduites, qui peuvent servir de guides pour passer des principes aux actions de terrain, actions qui, seules, peuvent justifier l'intérêt réel des principes énoncés⁵.

LE RECRUTEMENT DES PARTENAIRES (FICHE N°1)

Le projet qui anime la SOCC n'a de chances de réussir que s'il prend une ampleur suffisante au sein de notre pays et si possible, un peu plus tard, au sein de l'Union européenne. Il dispose pour cela de plusieurs atouts :

- Son originalité d'abord : les débats aujourd'hui à la mode, sont en règle générale, assez différents de que nous proposons dans le manifeste « Débattre sans se battre » qui en définit les finalités (confronter des convictions dans un esprit d'écoute et d'enrichissement mutuels et non pas aux fins de prendre les décisions) et le format (les participants doivent être en nombre restreint pour que chacun d'eux puisse effectivement s'exprimer).
- La possibilité, pour beaucoup des fondateurs de la SOCC, d'utiliser les divers réseaux auxquels ils ont accès pour se faire les promoteurs en leur sein de l'intérêt majeur de ce projet.
- Paradoxalement le climat actuel de tension de notre pays. Comme

⁵ Merci à Rafael Tyszlbat de son aide pour la rédaction de ces fiches.

LE MANIFESTE DE LA SOCC : DÉBATTRE SANS SE BATTRE

La société française est de plus en plus fragmentée. Depuis plusieurs années, nous assistons à son érosion, ses déchirures et ses fractures. Parce que les gens ne se parlent pas. Parce que le goût des autres a été remplacé par la défiance. Parce que les communications semblent rompues. Pourtant ceux qui composent cette société ne sont pas des muets. Ils aspirent à reprendre la parole. Il faut concrétiser cette ambition, aider à ce que des voix plurielles puissent se faire entendre en réanimant l'esprit d'agora, c'est-à-dire en parlant mais également en écoutant. Car la discussion commune est la doublure vivante de la démocratie. Elle est à un pays ce que la sève est à un arbre : elle doit circuler. Par l'échange, par la rencontre, par le dialogue, par le débat, sans chercher à tout prix à « décider ».

La création de la SOCC est une tentative de prise en charge collective de ces difficultés. Selon ses statuts, cette association a pour objet « de contribuer à engendrer et à organiser des débats de société sur des questions vives se situant à l'articulation des cultures et des convictions. Ces débats ont pour vocation spécifique non pas de parvenir à des décisions, qu'elles soient éventuellement consensuelles ou seulement majoritaires, mais de susciter de libres échanges entre des personnes physiques ou morales respectueuses de la diversité des convictions, chacun des participants ne cherchant pas à imposer les siennes. Par ce type d'échanges la SOCC inscrit son action dans le cadre d'une authentique démocratie participative, respectueuse des responsabilités propres des instances décisionnaires de la société et cela à tous les niveaux de son organisation territoriale : local, régional, national, européen ou international ».

Ainsi, avec la SOCC, il ne s'agit pas de gommer les dissemblances, de s'enfermer dans des consensus ternes, d'arrêter des conclusions qui ne satisfont personne. Il s'agit de faire renaître des lieux et des espaces de débats pour confronter les opinions et les pensées, les avis et les convictions ; pour permettre, par-delà les diversités et les dissimilitudes, de retrouver le bien-fondé de la vie en commun. Il faut à cette fin permettre à de petits groupes de citoyens d'avoir de véritables échanges sur des questions « qui font débat ». Essayer de convaincre « les autres » est en soi une activité gratifiante, et, sous réserve de réciprocité, parfaitement légitime. Les participants devraient ressortir de ces confrontations avec le sentiment qu'elles leur auront permis de progresser personnellement et aussi d'enrichir leur pratique de la démocratie. Il n'est évidemment pas exclu que ces échanges puissent conduire à des convergences ne serait-ce que partielles mais leur objectif principal est bien de se concentrer sur les sujets qui peuvent être sources de dissensus, donc potentiellement de conflits, pour tenter de les ramener au statut de questions à débattre. Tout ceci n'interdisant évidemment pas l'existence et la légitimité d'autres formes de confrontations sociétales que les débats ainsi définis.

l'énonce notre Manifeste, « la société française est de plus en plus fragmentée ; depuis plusieurs années, nous assistons à son érosion, ses déchirures et ses fractures ». On peut ajouter que « colère » est le mot d'ordre le plus fréquemment prononcé de nos jours. Tout permet cependant d'espérer que nombreux sont nos compatriotes, même s'ils sont sensibles à la légitimité de nombre des dites colères, à penser qu'on ne peut en rester à ce type d'affrontements.

L'avenir même de la SOCC dépend ainsi étroitement de la capacité de chacun de ses adhérents de se mettre en relation avec des institutions, des associations, des entreprises ou des personnes susceptibles de s'associer librement à elle, dans le plein respect de leurs spécificités et de leurs propres actions, selon des modalités propres à chacune d'elles, mais avec la même finalité : faire de la généralisation des débats non décisionnels un acte démocratique majeur.

L'ORGANISATION MATÉRIELLE DE DÉBATS NON DÉCISIONNELS (FICHE N°2)

Le nombre des participants à un débat est nécessairement limité si l'on veut que chacun d'eux puisse s'exprimer. Une trentaine semble être un grand maximum. Toute la difficulté est de trouver le moyen de réunir de tels groupes en des lieux a priori susceptibles d'assurer une certaine récurrence des rencontres, les premières expériences de débats non décisionnels montrant que les participants à un tel débat peuvent souhaiter renouveler l'expérience qu'ils viennent de

vivre⁶. C'est évidemment plus facile lorsqu'on a affaire à des publics « captifs » (collèges et lycées, associations diverses, maisons de retraite, etc.) ou à des lieux facilitant la récurrence des rencontres (cafés organisateurs de réunions, salles communales, etc.). Il est alors judicieux que la première rencontre porte sur l'intérêt de débattre pour débattre et sans avoir pour objectif de parvenir à un accord, même partiel, ce qui est loin d'aller de soi. Mais là encore, les premières expériences montrent que le plaisir de débattre avec de telles règles du jeu finit par l'emporter sur la passion de convaincre et que de tels débats sont générateurs de rencontres ultérieures.

Un débat est nécessairement géré par un « animateur » dont le rôle, essentiel, est précisé dans la fiche pratique n° 3. La question de la compétence pour traiter des sujets choisis se pose et n'est pas facile à gérer. La pratique « classique » des débats qui consiste à commencer par donner la parole à des experts et seulement après à la salle introduit presque inévitablement des limites à l'expression spontanée des participants. Le recours par l'animateur à une note introductive est une façon d'éviter cette difficulté. Il n'est cependant pas interdit de faire appel à l'intervention d'un spécialiste lorsque la complexité du sujet l'impose absolument mais il peut être alors préférable d'inverser le processus habituel, en ne le faisant intervenir qu'au cours des échanges et non pas en introduction de ceux-ci.

Le choix des thèmes mis en débat est de la responsabilité des organisateurs de ces rencontres et de leurs participants. Ils peuvent être d'ordre très général (démocratie, progrès,

⁶ Ce texte a été rédigé avant l'épidémie de Covid-19 et les contraintes consécutives. Depuis lors il est apparu possible d'organiser des débats par visioconférence. Certains d'entre eux ont donné lieu à des comptes rendus consultables sur le blog de la SOCC <http://societeculturesetconvictions.hautetfort.com>

environnement, etc.) mais ils peuvent aussi s'inscrire dans l'actualité immédiate pour autant que ne soit pas perdu de vue l'aspect non décisionnel de leur finalité. « Non décisionnel » ne signifiant pas qu'il n'existe aucune trace des échanges. Tout au contraire, il est quasi indispensable que, d'une façon ou d'une autre, ce qui a été dit ne soit pas perdu (en dehors de ce qui demeure dans la mémoire des participants). Il est donc souhaitable qu'un bref compte rendu soit rédigé faisant état des thèmes traités, des points d'accord s'il en est, des controverses mises en évidence, etc., et que ce texte soit mis à disposition de l'ensemble des participants et des institutions partenaires grâce au blog de la SOCC⁷.

RÔLE ET FORMATION DES ANIMATEURS DE DÉBATS (FICHE N°3)

Le rôle de l'animateur est de commencer par rappeler à l'assemblée ce qu'est un débat « non décisionnel » et la façon dont il en sera rendu compte sur le blog de la SOCC. Il doit en présenter le thème de façon factuelle, en prenant éventuellement appui sur une courte fiche mettant en relief les questions ou controverses que celui-ci soulève. Il doit veiller à ce que personne n'accapare la parole et que les participants s'expriment dans un respect mutuel. Il doit faire en sorte que tous puissent s'exprimer sans qu'ils soient pour autant impérativement pressés de le faire.

L'animateur n'a pas à prendre parti lui-même. Il doit éviter les redites et les éventuels blocages, aider la discussion à progresser pour que toutes les dimensions du thème choisi soient abordées au cours du débat. Il

peut reformuler certaines interventions ou résumer ce qui vient d'être dit par plusieurs participants en mettant en évidence leurs points d'accord et de désaccord.

L'animateur peut encore, à certains moments, poser des questions qui relancent le groupe sur des pistes non encore abordées et qui interpellent directement certains de ses membres. Il peut recourir à cette fin à la technique du tour de table.

Enfin, si l'animateur doit évidemment éviter les affrontements interindividuels en rappelant la règle fondamentale de l'écoute mutuelle, il doit aussi éviter que le respect mutuel soit excessif et que du coup les véritables points de désaccord restent sous le boisseau.

LES OUTILS INFORMATISÉS D'ÉCHANGES (FICHE N°4)

La SOCC a besoin de supports informatisés de communication pour deux raisons complémentaires. La première est de répondre aux nécessités d'échanges entre les partenaires déjà rassemblés autour de l'idée d'organiser des débats non décisionnels. La seconde est que nous n'aurons d'action réellement significative que si nous parvenons à mobiliser autour de notre projet de très nombreux nouveaux partenaires.

Le blog de la SOCC a cette double fonction de liaison.

⁷ Voir note n° 6 page 56.

Dix commandements pour réussir un débat

- 1. Ordre.**
Conformez-vous à la régulation du débat exercée par l'animateur, gage de son bon déroulement.
- 2. Égalité.**
Ne prenez pas la parole avant qu'on ne vous l'ait donnée : elle est un bien commun à partager.
- 3. Modération.**
Respectez votre temps de parole : ne pas le faire, c'est en priver les autres.
- 4. Politesse.**
Ne coupez pas la parole : laissez vos interlocuteurs achever leurs propos.
- 5. Ouverture.**
Commencez par écouter tes partenaires si vous voulez être écouté et entendu par eux.
- 6. Respect.**
Prenez le droit de juger les paroles d'autrui mais jamais la personne qui les émet.
- 7. Réciprocité.**
Autorisez vos partenaires à contester le bien-fondé de vos convictions puisque vous prenez la liberté de contester le leur.
- 8. Sincérité.**
Obéissez scrupuleusement au devoir de franchise, tout manquement en la matière étant la négation même de l'intérêt du débat.
- 9. Sécurité.**
Veillez à vous assurer de la bonne compréhension réciproque des propos échangés, les mots utilisés étant parfois trompeurs.
- 10. Altérité.**
Ne privilégiez pas dans votre écoute ce qui vous convient personnellement et efforcez-vous de bien comprendre le fond de la pensée de vos interlocuteurs plutôt que de vous attacher à leurs aspects secondaires.